

N°69

Objet :

**REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL -
APPROBATION**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

1^{er} JUILLET 2026

Date de la Convocation :

25 JUIN 2026

Date d'affichage de la
convocation :

25 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoint,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Fatiha YAHIAOUI, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	31
Membres représentés :	04
Membres absents :	00

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Marie-Ange BONINE	pouvoir à	Céline CHASSIN
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Gisèle BLANC

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD)

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2026

N°069

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-8,
VU le projet règlement intérieur du conseil municipal, ci-joint,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 22/06/2026

Considérant que consécutivement à l'installation du conseil municipal du 28 mars 2026 à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur,
Considérant les discussions intervenues en deux temps avec les têtes de liste des 2 groupes d'opposition, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau règlement intérieur,

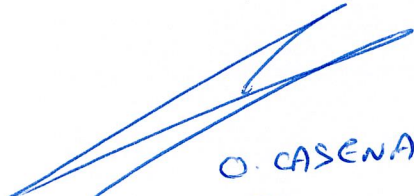
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le règlement intérieur ci-joint, du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Achères, le 1er juillet 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 8/07/2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
P.G.S



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

